

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957 - 1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1957.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à accorder au Royaume du Laos une aide nécessaire à son développement économique et social.

PRÉSENTÉE

Par M. Jean MICHELIN

Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des affaires étrangères.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée de l'Union française a adopté récemment à l'unanimité une proposition tendant à inviter le Gouvernement français à accorder à l'Etat du Laos une aide complémentaire destinée au développement social et économique du royaume.

Le Conseil de la République voudra, j'en suis persuadé, s'associer à ce vœu, c'est-à-dire à l'opportunité d'attribuer au Laos un complément de crédit pour édifier deux lycées et une école d'administration, créer un bureau minier laotien et développer et améliorer l'infrastructure routière.

Les besoins du Laos en équipement culturel sont immenses et, puisqu'il a maintenu à la langue française une primauté incontestable, le rayonnement de la France ne peut être que renforcé par la construction de deux lycées et la création d'une école d'administration.

Nous devons aider le Laos à former des élites qui s'inspireront de la pensée française.

Un bureau minier aidera puissamment au développement des ressources considérables que recèle le sous-sol laotien. En apportant sa contribution à la création d'un bureau minier, la France y trouvera des appuis quand le Laos aura besoin d'équipement pour ses mines et industries.

L'amélioration du réseau routier laotien en direction du Cambodge et du Viet-Nam soulagera aussi dans une très grande mesure l'économie laotienne et lui permettra de se rattacher à des pays amis de la France. En outre, de nouveaux débouchés seront créés pour les produits du sol.

Nous ne pouvons oublier que le Laos n'a jamais occasionné à la France la moindre difficulté tout au long de l'existence commune qu'il a menée à nos côtés.

Le Laos a une telle conscience de ce que nous réalisons chez lui qu'il n'a jamais perdu la moindre occasion de nous témoigner sa reconnaissance.

Sous l'occupation japonaise, ce fut au Laos que les Français qui avaient pris le maquis trouvèrent le meilleur refuge. La résistance laotienne tint tête à l'ennemi commun jusqu'à la libération avec des Français incorporés dans ses rangs.

La position du Laos dans l'Union française lui confère indiscutablement un droit de priorité.

Nous ne pouvons oublier, d'autre part, que le comportement du Laos à l'O. N. U. a été pour nous déterminant l'an dernier et décisif cette année.

C'est à la fois un hommage à la vérité et un témoignage de reconnaissance que nous devons offrir à ce pays.

Il paraît donc impossible de ne pas payer de retour cette reconnaissance qui nous console de tant d'ingratitude imméritée que nous avons dû enregistrer au cours de ces dernières années, ainsi que le déclarait M. William Bazé, éminent spécialiste des

questions d'Extrême-Orient, lors de la discussion de ce problème à l'Assemblée de l'Union française: « Le Laos, à tous égards, force notre admiration et notre affection. C'est pourquoi, à la confiance qu'il nous accorde, nous devons répondre par la confiance. Sans doute petit du point de vue de sa population, cet Etat est indiscutablement grand, très grand même, par rapport aux grandes puissances du monde, par sa fidélité, sa loyauté et son respect des engagements souscrits ».

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à accorder au royaume du Laos l'aide nécessaire à son développement économique et social.